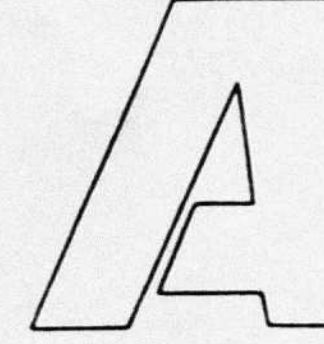
DLP 27-8-86108502
ISSN 0294 - 4693



Avertissements agricoles



POITOU CHARENTES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 97 (15/86) du 14 AOUT 1986

LUZERNE A GRAINE : Punaises et Tychius peuvent encore être préoccupants

TOUTES CULTURES : Populations importantes de criquets dans certains secteurs

LUZERNE A GRAINES

Les luzernes non précoupées arrivent à maturité et ne nécessitent plus d'intervention insecticide.

Pour les cultures ayant été précoupées, il est nécessaire de maintenir la surveillance jusqu'au stade 70 % de gousses brunes.

PUNAISES

Ces insectes sont encore **très importants dans le secteur de Villefagnan** (16), et peuvent causer de très gros dégâts, compte tenu de la sécheresse.

Un traitement se justifie lorsque vous observez 50 punaises (larves et adultes) en 25 coups de filet fauchoir.

TYCHIUS

Cet insecte est préoccupant **dans l'Ile d'Oléron** où une intervention peut se justifier lorsque l'on a 25 tychius en 25 coups de filet fauchoir.

TORDEUSE

Ne plus envisager d'intervention.

TOUTES CULTURES

CRIQUETS

Situation : Des populations anormalement élevées de Criquets Italiens se maintiennent toujours sur quelques parcelles des communes d'Aslonnes et de Vivonne dans la Vienne, dans le secteur de la forêt de Chizé en Deux-Sèvres, et dans le secteur de Mansle en Charente.

Les parcelles touchées se trouvent généralement à proximité de prairies permanentes ou d'anciennes luzernières. Ces pullulations, très ponctuelles, sont dues aux conditions climatiques particulières de l'automne 1985 et présentent un caractère de gravité **très limité** dans l'espace.

Préconisations : En cas de **pullulation importante de Criquets Italiens constatée,** une intervention insecticide peut-être nécessaire si la culture est dans un état satisfaisant. Différents pyréthrinoïdes sont actifs sur ces insectes ; Des tests de mortalité en laboratoire font état d'une efficacité intéressante du fluvalinate (MAVRIK). Si une intervention s'avère être nécessaire, vous pouvez **sous votre responsabilité,** utiliser le fluvalinate à une dose comprise ente 36 et 48 g de m.a./h (soit 0,15 à 0,20 l de MAVRIK/hectare).

Il est conseillé dans le cas de traitement sur légumes ou cultures fouragères d'éviter toute consommation par l'homme où les animaux pendant un délai de 21 jours minimum.

Afin de faire le point sur les foyers de criquets de la région, nous demandons aux personnes qui ont constaté des populations anormales de ces insectes, de nous retourner le coupon ci-dessous.

Nous reprendrons contact individuellement avec chacune des personnes concernées.

ENQUETE CRIQUETS :

NOM :
Prénom :
Adresse :
N° de téléphone :

P56



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE RÉGIONAL
DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel : 115 F.